Paris Biotech Santé

AVOIR *N°010/2026A*

UBIQUE
73 rue Léon Bourgeois
91 120 PALAISEAU

Paris, le 18 février 2026

REDEVANCE D'OCCUPATION	Montant en euros
Avoir sur facture n°035/2023 du 17 novembre 2023	
Vu le contrat de sous occupation dans les locaux de l'APHP de la société UBIQUE TECH signé en date du 28/09/2020 incubée au sein de Paris Biotech Santé conclu le 02/07/20 et notamment en application de l'article 2 : redevance d'occupation pour la mise à disposition des pièces 136-366 - 135 362 - 136 359 Et Vu le contrat de sous occupation dans les locaux de l'Université Paris Descartes de la société UBIQUE TECH incubée au sein de Paris Biotech Santé signé le 23/11/2020 et son avenant 1 pour la mise à disposition d'un bureau Facture de solde correspondant à 50% du montant total dû dans le cadre de la sous occupation au profit de Ubique Tech	
Du 02/07/20 au 23/11/2020 **1 861,28 € HT** *Nombre d'années 0,39* *Surface en m2 38,18* *base de tarif 150€ TTC/m2/an, soit 125 € HT*	
Du 23/11/20 au 01/08/21 **1 086,78 € HT** *Nombre d'années 0,69* *Surface en m2 13,5* *base de tarif 140€ TTC/m2/an, soit 116,67 € HT*	
Déduction suite fermeture locaux cause covid **286,35 € HT** *du 01/11/20 au 23/11/20* *Nombre d'années 0,06* *Surface en m2 38,18* *base de tarif 150€ TTC/m2/an, soit 125 € HT*	
Déduction suite fermeture locaux cause covid **173,25 € HT** *du 23/11/20 au 01/01/21* *Nombre d'années 0,11* *Surface en m2 13,5* *base de tarif 140€ TTC/m2/an, soit 116,67 € HT*	
Montant total dû **2 488,45 euros HT**	
Solde HT	**-1 244,23**
TOTAL TTC à payer	**-1 493,07**
T.V.A. (20%)	**-248,85**

Paris Biotech Santé .Faculté de Médecine Paris Descartes 24, rue du Faubourg Saint Jacques.75014 PARIS . Tél. : 01 53 10 53 10
contact@parisbiotechsante.org . APE : 7022Z . Siret : 434 969 317 00024

Paiement par virement bancaire à réception de facture

Conformément à l'article L.441-6 du Code du commerce, tout retard de règlement supérieur à trente jours est suceptible de donner lieu à une pénalité égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. En outre, le débiteur professionnel des sommes dues qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. (art. D 441-5 du code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (art. L 441-6 alinéa 12 du Code de commerce)

code bancaire	code guichet	numéro de compte	Clé RIB
10278	06500	00020651301	47

IBAN	FR7610278065000002065130147			
BIC	CMCIFR2A			